Image not found or type unknown

Arret de travail durant une rupture conventionelle

Par **Angevincl**, le **19/10/2017** à **11:40**

bonjour,
j'ai signe une rupture conventionnelle le 9 septembre de cette annee pour une date de fin de contrat prevus au 16 octobre. Un probleme de sante avec une intervention chirurgicale a aboutit a un arret de travail en date du 25 septembre.
Es ce que ma date de fin de contrat est maintenu au 16 0ctobre, ou dois je retourner au travail a la fin de mon arret de travail pour faire les jours manquant.
merci de me donner une reponse.

Par **P.M.**, le **19/10/2017** à **13:48**

Bonjour,
Sous réserve d'homologation de la rupture conventionnelle par la DIRECCTE, la date effective de la rupture du contrat de travail reste la même malgré l'arrêt-maladie...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés